



Plan of Subdivision Proposal Summary

File Number: D07-16-12-0015

Date: September 14, 2012

Owner: Christian Vander Heyden and Sylvie Crete

Applicant/Agent: J.P. Taillefer:

Site Location:

The proposed subdivision is situated on Part of Lot 6, Concession 11, in the former City of Cumberland, also known as 255 Wall Road in Notre-Dame-des-Champs. It is on the south side of Wall Road, approximately 400 metres east of Mer Bleue Road.

Description of Site and Surroundings:

To the north and west of the subject lands are existing residential properties. To the south there are vacant lands zoned V1E. To the east are rural/agricultural uses. The proposed subdivision is on a property with an area of approximately 2.99 hectares (7.4 acres), which is currently wooded. The site is zoned V1E (Village Residential First Density Subzone E) and is designated Village under the Official Plan.

Details of Plan of Subdivision Proposal:

The purpose of this application is for approval of an 8 single-family residential lot subdivision. This subdivision will also include a 0.25 hectare park block in the southwest corner of the site to enlarge the existing Lavallée Plaza Park. Access will be provided by a new street accessing off of Wall Road which will end in a cul-de-sac. The new dwellings will be serviced by private septic systems and municipal water.

Related Planning Applications:

N/A

Roadway Modifications:

N/A

Approval Timelines & Authority:

The "On Time Decision Date", i.e. the target date upon which a decision on the application will be rendered by the General Manager or a Manager within the Planning and Growth Management Department, via delegated authority, is **December 3, 2012**.

Further Information:

To obtain further information relating to this proposal, e.g., plans, studies and assessments, go to

Ottawa.ca/devapps, access the City's Development Application Search Tool, and input the File Number in the "Search" criteria. To view the application, please contact the undersigned planner.

Notification and Submission Requirements:

If you wish to be notified of the decision of the City of Ottawa in respect of the proposed plan of subdivision, you must make a written request (i.e. return the attached comment sheet) to the City of Ottawa.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting, (meeting date to be determined), or make written submissions to the City of Ottawa in respect of the proposed plan of subdivision before the City of Ottawa gives or refuses to give approval to the draft plan of subdivision, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting, (meeting date to be determined), or make written submissions to the City of Ottawa in respect of the proposed plan of subdivision before the City of Ottawa gives or refuses to give approval to the draft plan of subdivision, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Please provide any comments to the undersigned planner by October 12, 2012.

Mélanie Gervais
City of Ottawa
Planning and Growth Management Department
110 Laurier Avenue West, 4th floor
Ottawa, ON K1P 1J1
613-580-2424 ext.24025
Facsimile: 613-580-2576
Melanie.Gervais@ottawa.ca



Résumé de la proposition de plan de lotissement

N° de dossier : D07-16-12-0015

Date : 14 septembre 2012

Propriétaire : Christian Vander Heyden et Sylvie Crête

Requérant/Représentant : J.P. Taillefer

Emplacement

Le lotissement proposé est situé sur une partie du lot 6, concession 11, dans l'ancienne ville de Cumberland, plus précisément au 255, chemin Wall, à Notre-Dame-des-Champs. Il se trouve du côté sud du chemin Wall, approximativement 400 mètres à l'est du chemin Mer Bleue.

Description de l'emplacement et du secteur avoisinant

Au nord et à l'ouest du terrain en question se trouvent des propriétés résidentielles. Au sud sont situés des terrains vacants zonés V1E (zone résidentielle de village de densité 1, sous-zone E). À l'est, on trouve des zones rurales et agricoles. Le lotissement proposé est situé sur une propriété boisée ayant une superficie approximative de 2,99 hectares (7,4 acres). Le terrain est zoné V1E et porte la désignation «village » dans le Plan officiel.

Détails de la proposition de plan de lotissement

La présente demande vise à permettre l'approbation d'un lotissement de 8 lots pour des maisons individuelles isolées. Ce lotissement comprend aussi un bloc de 0,25 hectare pour l'aménagement d'un parc qui sera situé dans l'angle sud-ouest de la propriété et aura pour but d'agrandir le parc Lavallée Plaza. Pour accéder aux lots proposés, il est prévu de construire une nouvelle rue avec un accès au chemin Wall, qui se terminerait en cul-de-sac. Les nouvelles maisons posséderont des systèmes septiques privés et seront raccordées au service d'eau municipal.

Demandes connexes

S.O.

Modifications aux chaussées

S.O.

Délais et pouvoir d'approbation

La « date d'examen en temps voulu », c.-à-d. la date limite à laquelle le directeur général ou un gestionnaire du Service de l'Urbanisme et Gestion de la croissance, par voie de délégation de pouvoir, prendra une décision, est le **3 décembre 2012**.

Renseignements supplémentaires

Pour consulter la demande ou toute information ou tout document relatif à ladite demande, veuillez communiquer avec le (la) soussigné(e).

Renseignements supplémentaires :

Afin d'obtenir de plus amples renseignements sur cette proposition, c.-à-d. les plans, les études et les évaluations, accédez à l'outil de recherche des demandes d'aménagement à ottawa.ca/demdam et entrez le numéro de dossier dans le champ « Recherche ».

Avis et exigences de soumission

Si vous souhaitez être avisé de la décision de la Ville d'Ottawa concernant la proposition de plan de lotissement, vous devez en faire la demande par écrit (c'est-à-dire vous devez retourner la feuille de commentaires ci-jointe) à la Ville.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique, (date de la réunion à déterminer), ou ne présente pas d'observations écrites concernant la proposition de plan de lotissement à la Ville d'Ottawa avant que cette dernière ait adopté ou refusé ladite proposition, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision du Conseil municipal d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique, (date de la réunion à déterminer), ou ne présente pas d'observations écrites concernant la proposition de plan de lotissement à la Ville d'Ottawa avant que cette dernière ait adopté ou refusé ladite proposition, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Veillez soumettre tout commentaire à l'urbaniste soussigné d'ici au 12 octobre 2012.

Mélanie Gervais

Ville d'Ottawa

Service de l'Urbanisme et Gestion de la croissance

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

613-580-2424, poste 24025

Télécopieur: 613-580-2576

Melanie.Gervais@ottawa.ca